



# DOSSIER DE PRESSE

## Comment intégrer la haie dans les exploitations agricoles ?

27 FÉVRIER 2024



# Sommaire

---

Contexte agricole et politique .....	4
Pourquoi la simplification réglementaires souhaitée par les agriculteurs et annoncée par le gouvernement est-elle nécessaire pour mieux préserver les haies ? .....	5
Pourquoi la haie est-elle vécue comme une charge supplémentaire pour l'agriculteur ? .....	6
Les agriculteurs sont-ils les seuls gestionnaires concernés par la question de la haie ? .....	7
Comment permettre la mobilisation des haies en ressource de biomasse ? .....	8
L'objectif des +50 000 km net de linéaire de haies en 2030 visé par le Pacte en faveur de la haie est-il atteignable ? .....	9

## Contexte agricole et politique

Après l'appel de la haie lancé par l'Afac-Agroforesteries en janvier 2023, la publication du rapport du CGAAER, mettant en lumière la disparition alarmante des haies, a agi comme un catalyseur pour les décideurs publics.

La mobilisation autour des haies est cruciale pour notre environnement. La contribution des haies à la Planification Écologique est indéniable, offrant des solutions pour stocker du carbone face au changement climatique, atténuer les effets des aléas climatiques, et fournir des corridors essentiels à une biodiversité en déclin.

Ainsi le Pacte en faveur de la haie, un programme pluriannuel visant à sauvegarder et à promouvoir le linéaire de haie à travers le pays a été lancé par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le secrétaire d'État chargé de la Biodiversité. Les objectifs sont à la hauteur des enjeux attendus des haies : augmenter nettement le nombre de kilomètres de haies, déployer la gestion durable de haies existantes et nouvellement plantées.

Ces dernières semaines les agriculteurs ont évoqués à maintes reprises ce sujet dans leurs préoccupations.

Aujourd'hui, les haies françaises sont sur le devant de la scène. Elles impliquent par leur rôle de nombreuses parties prenantes.

Conviée par Max Havelaar, l'Afac-Agroforesteries apporte son expertise sur la place de la haie dans les systèmes agricoles, économiques, territoriaux et de politiques publiques lors d'une conférence au Salon de l'Agriculture le 27 février.



Annnonce du Pacte en faveur de la haie par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité et Philippe Hirou, président de l'Afac-Agroforesteries - le 29 septembre 2023

© credit photo : Yann Gouez

# Pourquoi la simplification réglementaires souhaitée par les agriculteurs et annoncée par le gouvernement est-elle nécessaire pour mieux préserver les haies ?

---

Pour répondre de manière adéquate aux préoccupations des agriculteurs tout en préservant efficacement les haies, l'Afac-Agroforesteries est favorable au projet de loi commun entre le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et le ministère de la Transition Écologique.

**Une simplification des procédures administratives permettra d'apporter une meilleure compréhension de la réglementation et donc une meilleure application pour la protection des haies.**

Ce projet de loi devrait garantir la sécurité des agriculteurs dans le cadre des demandes de destruction de haie, en veillant au respect des droits des tiers et des autres réglementations applicables, par leur analyse croisée, en mettant particulièrement l'accent sur les dispositions de la Réglementation PAC

telles que l'Arrêté BCAE du 15 Mars 2023, la protection des espèces et habitats protégés (article 411-2 du Code de l'Environnement), ainsi que les dispositions du Code de l'Urbanisme liées à la loi paysage et à l'espace boisé classé.

**Un processus d'instruction unifié et un cadre clair et commun sont essentiels pour parvenir à cet équilibre délicat entre préservation environnementale et soutien aux activités agricoles.**



©Crédit photo : Karolina Sambońska

# Pourquoi la haie est-elle vécue comme une charge supplémentaire pour l'agriculteur ?

De nombreuses exploitations agricoles ont perdu la « culture de la haie », voyant plutôt cette infrastructure comme une contrainte économique, en raison de la place que la haie prend sur la parcelle cultivée et des coûts d'entretien associés pour en réduire l'emprise. **Aussi, cette vision est un modèle qui ne prend pas en compte les potentiels économique et écologique que les haies peuvent apporter à l'agriculture, renforcé par un contexte climatique qui va devenir de plus en plus problématiques pour maintenir les systèmes en place.**

Les haies, lorsqu'elles sont gérées par des pratiques sylvicoles durables suivant leurs cycles d'accroissement, peuvent devenir un atelier économique à part entière au sein de l'exploitation agricole. Elles constituent un gisement de biomasse considérable qui peut être valorisée dans les filières bois-énergie ou en utilisation directe en litière-plaquette en remplacement de la paille qui peut coûter très cher dans certains territoires. Elles offrent également des services écosystémiques précieux en premier lieu pour la production agricole, tels que la contribution à la biodiversité, ressource de pollinisateurs et d'auxiliaires de culture et la protection

**contre les aléas climatiques.** Ces services écosystémiques peuvent se traduire également par une source de revenus supplémentaires pour les agriculteurs, à travers, par exemple, l'Ecorégime de la PAC (Bonus Haies) et les PSE.

De nombreuses études ont montré que les haies peuvent significativement augmenter les rendements agricoles, **jusqu'à 10 à 20% de rendement supplémentaires sur les cultures grâce à la protection climatique qu'apporte la présence de haies.**

Aussi, ces structures végétales jouent un rôle crucial dans l'atténuation des effets néfastes du changement climatique, elles deviennent ainsi un investissement indispensable pour garantir la durabilité et la productivité de l'agriculture à long terme.

En conclusion, si aujourd'hui perçues comme une charge, les haies, grâce à une gestion durable adaptée et la création de filières économiques dédiées, révèlent un potentiel considérable pour se transformer en un investissement stratégique économique et écologique pour l'avenir de l'agriculture.

CLASSE D'EXPLOITATION	A		B		C		D		E	
CHEPTEL (NOMBRE DE TÊTE)	10 - 49		50 - 69		70 - 99		100 - 149		> 150	
SURFACE DE LA STABILATION	180 M <sup>2</sup>		350 M <sup>2</sup>		500 M <sup>2</sup>		750 M <sup>2</sup>		> 900 M <sup>2</sup>	
BESOIN EN LITIÈRE PLAQUETTE PAR AN	LITIÈRE 100% PLAQUETTE 56 T	LITIÈRE MIXTE 5 T	LITIÈRE 100% PLAQUETTE 110 T	LITIÈRE MIXTE 9 T	LITIÈRE 100% PLAQUETTE 155 T	LITIÈRE MIXTE 13 T	LITIÈRE 100% PLAQUETTE 230 T	LITIÈRE MIXTE 19 T	LITIÈRE 100% PLAQUETTE > 280 T	LITIÈRE MIXTE > 23 T
BESOIN EN LINÉAIRE DE HAIE TOTAL DE L'EXPLOITATION <small>linéaire prélevé annuellement pour la litière sans surexploitation</small>	17,5 kml <small>875 ml</small>		1,5 kml <small>75 ml</small>		34 kml <small>1700 ml</small>		3 kml <small>150 ml</small>		48 kml <small>2400 ml</small>	
GAIN ÉCONOMIQUE DE LA LITIÈRE PLAQUETTE PAR RAPPORT À LA LITIÈRE PAILLE À 90 €/T PAILLE	+275 €		+995 €		+780 €		+2 000 €		+1 000 €	
GAIN ÉCONOMIQUE DE LA LITIÈRE PLAQUETTE PAR RAPPORT À LA LITIÈRE PAILLE À 120 €/T PAILLE	+1 730 €		+1 440 €		+3 696 €		+2 900 €		+5 140 €	

Référentiel économique sur la mise place d'une litière 100% plaquette issues des haies ou d'une litière mixte

[Fiche technique litière-plaquette du Label Haie](#)

# Les agriculteurs sont-ils les seuls gestionnaires concernés par la question de la haie ?

La question de la haie, même si elle est particulièrement présente sur l'espace agricole, **concerne également une multitude d'acteurs.**

- **Les collectivités territoriales**, par exemple, ont une responsabilité importante pour la pérennisation des haies sur un territoire par **leur gestion des haies de bord de routes**, leur prise en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ainsi que dans l'intégration de la biomasse des haies dans leur **plan d'approvisionnement de chaudières.**
- **Les coopératives agricoles** et les **entreprises agro-alimentaires** intègrent de plus en plus les haies dans leur **stratégie de développement durable.** Pour les bénéfices en termes de **séquestration de carbone et de valorisation environnementale du produit auprès des consommateurs** de plus en plus exigeants sur l'impact de leur alimentation mais aussi pour développer des filières biomasse-énergie dans les usines de transformation.
- Enfin, **les pouvoirs publics**, par les finance-

**ments et les incitations pour la plantation et pour la gestion durable des haies** envoient des signaux forts qui apportent une **reconnaissance institutionnelle à la haie auprès des agriculteurs.** Le Pacte en faveur de la haie ainsi que l'intégration d'un « bonus haies » dans l'Ecorégime sont des engagements historiques.



Plateforme de stockage des plaquettes de bois issues des haies agricoles qui vont être achetées par une collectivité pour approvisionner leur chaudière collective.

© C edit photo : Karolina Sambońska

# Comment permettre la mobilisation des haies en ressource de biomasse ?

Les haies agricoles représentent une ressource clé à mobiliser pour les filières biomasse en développement exponentiel depuis la crise énergétique, à condition d'adopter une approche structurée et durable. Pour ce faire, plusieurs actions sont nécessaires :

- **Produire plus de biomasse dans les haies** : Il est impératif d'accompagner techniquement les agriculteurs, de former des techniciens spécialisés, et d'organiser les filières de manière cohérente. Cela inclut l'arrêt de pratiques dégradantes pour les haies.
- **Rémunération adéquate des agriculteurs** : Il faut revaloriser le prix de la biomasse, issu des haies, pour couvrir non seulement les coûts de production, mais aussi la valeur des services écosystémiques rendus. Les collectivités et les entreprises doivent garantir une rémunération juste et équitable en choisissant du bois issu des haies.
- **Développement de modèles durables** : Face à la crise énergétique et à la pression accrue sur les ressources, il est crucial de développer des modèles qui garantissent une gestion durable et renouvelable, évitant ainsi une exploitation ex-

cessive qui pourrait nuire à la régénération des haies, à leur biodiversité et à la production sur le long terme de la biomasse nécessaire. La conditionnalité des aides, comme celles du fonds chaleur de l'Ademe, à l'utilisation d'une biomasse certifiée par le Label Haie, est une étape vers une exploitation responsable. Ce label garantit une gestion durable et une traçabilité de la biomasse.

- **Équilibre offre-demande** : Il est nécessaire de créer un marché équilibré, en évitant une mobilisation excessive et trop brutale de la ressource. Des trajectoires d'approvisionnement progressives pour les chaudières, ainsi que des soutiens financiers pour le développement de la gestion durable et son animation via le Label Haie, sont essentiels.

**Les haies agricoles sont une ressource précieuse pour les filières biomasse locale, mais leur mobilisation doit être faite de manière responsable, en veillant à leur préservation et à la valorisation de leur multifonctionnalité, dans le cadre d'une économie circulaire et respectueuse de l'environnement et du travail des agriculteurs.**



Gestion durable d'une haie de taillis sous futaie - abattage d'une cèpée d'arbre mûre et préservation d'essences rares à pousses lente, le houx.



# L'objectif des +50 000 km net de linéaire de haies en 2030 visé par le Pacte en faveur de la haie est-il atteignable ?

L'atteinte de l'objectif de +50 000 km net de linéaire de haies d'ici 2030, fixé par le Pacte en faveur de la haie, est possible grâce à une stratégie reposant sur trois piliers fondamentaux : **valoriser, protéger, et reconstituer les haies**, portés dans l'Appel de la haie lancé par l'Afac-Agroforesteries en janvier 2023.

Cette démarche nécessite une répartition équitable des ressources financières entre plantation et gestion. **Sans gestion durable adaptée des haies en parallèle d'une politique importante de plantation, elles vont continuer à disparaître.** Les haies héritées sont vieillissantes avec des pratiques d'entretien qui accélèrent leur mortalité car ne permettant plus leur renouvellement.

**Les haies anciennes sont en sursis !**

**Pour atteindre les +50 000 km net, il faut atteindre le « zéro disparition » net.** Cet objectif est d'autant plus important qu'une haie jeune ne rendra les services écosystémiques d'une haie mature que d'ici des dizaines d'année.

Allant plus loin que le dispositif « Plantons des haies » du Plan de relance, **le Pacte en faveur de la**

**haie offre des moyens inédits pour que les acteurs intègrent l'accompagnement à la gestion durable des haies dans leur projet territorial.** L'année 2024 permettra aux territoires de se lancer dans cette nouvelle thématique, de monter en compétences et de mobiliser de nombreux agriculteurs, pour assurer la préservation, et le bon développement de la maille existante et des nouvelles haies implantées.

La réussite de cette nouvelle politique d'ampleur en faveur des haies, tiendra de la bonne implication des régions dans la mise en œuvre des mesures, d'une forte mobilisation de tous les acteurs, d'un changement d'échelle des actions, ainsi que de la définition de trajectoires précises et la montée en compétence, notamment pour la gestion des haies.

**Avec une coordination efficace et un engagement collectif, cet objectif ambitieux est à portée de main. Le réseau Afac sera au rendez-vous pour être une cheville ouvrière de ce changement d'échelle que nous avons appelé de nos vœux.**



Suivi et conseil sur la taille de formation des arbres champêtres qui fait partie du travail d'accompagnement de la montée en compétences des agriculteurs.

© Gédit photo - Karolina Samojewska



**Afac**  
Agroforesteries

**CONTACT PRESSE :**

**Clara Picot**  
Chargée de communication  
[clara.picot@afac-agroforesteries.fr](mailto:clara.picot@afac-agroforesteries.fr)